

Etat d'urgence ou Etat d'exception?

La Direction de la Sûreté d'Etat (D.S.E.), police politique, a arrêté au cours des derniers jours plusieurs islamistes présumés salafites dont le nombre n'est pas encore définitivement établi. Un nombre d'autant plus difficile à déterminer que cette rafle semble continuer encore.

La nouvelle spirale des arrestations qui se déroulerait en coordination avec les services de renseignements marocains a permis, dans un premier temps, de mettre sous les verrous un premier groupe composé de quatre individus dont l'identité n'a pas été divulguée.

La poursuite des investigations policières "pour mettre hors d'état de nuire" un cinquième membre du même groupe, qualifié de particulièrement dangereux par une source proche des services de sécurité, se serait soldée par l'arrestation d'une dizaine voire d'une quinzaine d'autres individus, certaines sources avançant des chiffres encore plus élevés qui oscillent entre 35 et 45 arrestations.

Parmi les personnes appréhendées, au moins une est soupçonnée d'avoir joué un rôle dans l'attaque contre le poste militaire de Lemgheity, perpétrée en juin 2005, et une autre pourrait avoir participé à l'attentat meurtrier de la gare de Madrid.

Les quatre présumés terroristes arrêtés dans le cadre de cette rafle policière, "qui envisageaient de perpétrer une série d'actes violents contre les institutions de la République et des édifices publics" selon la police, sont entrées en territoire mauritanien par la frontière avec le Mali.

Dès leur arrivée dans la capitale, ils ont élu domicile dans une auberge de Toujounine. La police nationale a été mise sur les "traces" de ces individus par les services de sécurité marocains qui ont interrogé un élément mystérieux qui avait au paravent séjourné à Nouakchott.

En fait, tout serait parti de l'arrestation, quelques jours avant par la garde nationale mauritanienne, d'un individu de nationalité marocaine filmant les locaux de

l'ambassade d'Israël à Nouakchott. Mis à la disposition de la police, l'homme arrêté a été par la suite extradé vers son pays d'origine et remis aux services de renseignements du Royaume.

Les quelques éléments de renseignements disponibles sur ce nouvel épisode de l'interminable feuilleton entre la Mauritanie officielle et le "terrorisme" islamiste sont le résultat de l'interrogatoire de cet homme, qui aurait ainsi mis les enquêteurs mauritaniens sur la piste de ses présumés compagnons, encore présents sur le territoire national, dans "le but de préparer des attentats".

L'une de ces arrestations opérées en présence du DGSN aurait donné lieu à une espèce de rodéo au cours duquel un responsable de la police s'est retrouvé dans "l'obligation de tirer" dans les pieds d'un fugitif pour mettre fin à sa cavale, lui occasionnant une blessure à la jambe.

Les révélations de l'enquête menée

Etat d'urgence ou Etat d'exception?

Suite de la Une:

auprès du groupe "terroriste" seraient à l'origine du report du meeting du chef de l'Etat initialement prévu le 4 juin au stade de la Capitale. Les plus hautes autorités du pays ont indirectement confirmé ces arrestations sans donner l'identité "des terroristes" en question.

Interrogé sur ce sujet jeudi dernier au cours d'une conférence de presse, le Premier ministre Sidi Mohamed Ould Boubacar est resté laconique, se contentant de déclarer notamment que le gouvernement est décidé à éradiquer la tentation extrémiste et que les forces de sécurité travaillent dans ce sens. Ce qui ressemble naturellement tout de même à une reconnaissance implicite de la réalité de la rafle, sans donner une idée précise sur son ampleur. Le discours prononcé par le chef de l'Etat, le colonel Ely Ould Mohamed Vall, le 3 juin à l'occasion de son meeting de Rosso est venu éclairer davantage les Mauritaniens quant à la nouvelle tournure des relations entre le pouvoir militaire et les milieux islamistes. L'histoire de la rafle se confirme davantage, même si le flou relatif aux conditions dans lesquelles se déroule l'opération est encore savamment entretenu par les autorités "comme au bon vieux temps", notent les observateurs présents à Rosso. En tenant des propos du genre "des situations dangereuses et des voies nouvelles qu'on appelle salafistes djihadistes, tafkir, kalachnikov, ou je ne sais quoi, sont éloignées de nos traditions et des voies que nous avons choisies. Il ne peut exister de parti islamiste en République Islamique de Mauritanie et il n'y a dans ce sens aucune perspective. Il n'existe pas d'islam extrémiste ou modéré, il n'y a qu'un seul Islam", et évitant de "tourner au tour du pot quand il s'agit d'Allah", Ely Ould Mohamed Vall a clairement dit aux Mauritaniens que la voie de l'islamisme politique est "sans issue".

Ce discours qui coupe l'herbe sous les pieds de ceux qui pensent que le pouvoir pousse à l'extrémisme en refusant le courant de l'islam politique modéré semble aussi répondre au contexte des arrestations dans les milieux salafistes.

Inquiétude des familles et des ONG

Difficile d'établir une liste de toutes les personnes arrêtées à ce jour. Les quelques noms de personnes "impliquées" dans l'opération en cours et interrogées par une équipe dirigée par le commissaire Mohamed Lemine Ould Adde, DES, et comprenant également les hauts gradés Damess et N'ghouda Ould Kah, ont été révélés par des sources familiales.

Parmi ces "terroristes" gardés au secret par la police politique on cite le nom de Mohamed Vall Ould Sidi Mohamed Abbe, qui aurait été arrêté à Bamako par les services maliens et convoyé sur Nouakchott. D'autres noms sont également avancés pour allonger une liste très élastique: Ely Cheikh Ould Khoumany, Dedew Ould Aylal, Mohamed Salem Ould Mohamed Lemine, Sidi Ould Saleck, Ahmed Moctar Hassen, Mohamed Lemine Ould Mohamed Mustapha...et même le nom d'une

jeune fille tombée dans le piège d'une puce de téléphone. Face à ces arrestations, une sourde inquiétude gagne les familles et les ONG de défense des droits de l'homme qui commencent à élever la voix. Ainsi, plusieurs proches des personnes concernées par la rafle affirment avoir fait le tour des commissariats de police de Nouakchott à la recherche d'informations et s'être heurtés à un mutisme total de leur part. Leurs interrogations sont restées sans réponse pour la bonne et simple raison que les responsables des commissariats et services de police auxquels ils se sont adressés ont déclaré ne pas être concernés par ces arrestations.

Pendant ce temps, certaines ONG de défense des droits de l'homme commencent à élever la voix pour demander le respect strict des procédures légales en matière d'arrestation.

Ainsi, l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH), au sein de laquelle se retrouvent plusieurs avocats membres du collectif de défense d'un groupe de présumés salafistes détenus à titre préventif depuis plus de 13 mois à la maison d'arrêt centrale de Nouakchott, a profité samedi de la cérémonie de clôture d'un séminaire sur "le rôle de la société civile et des médias dans le processus de transition démocratique en Mauritanie" pour lancer une mise en garde contre le retour des "vieilles méthodes".

Au cours d'un point de presse qui a eu pour cadre le centre international des conférences de Nouakchott, maître Fatimata M'baye, présidente de l'ONG nationale et vice présidente de la FIDH s'est insurgée contre le fait que des citoyens "soient gardés au secret depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines pour des raisons totalement inconnues". En fait pour maître M'Baye, la question des islamistes "qui sont des détenus d'opinion" paraît relativement simple.

Prenant la parole à la suite de son collègue, maître Mohamed Mahmoud Ould Hadj Sidi a fortement plaidé en faveur de la rupture avec les méthodes et procédés d'antan "qui n'ont jamais respecté les règles de procédure" et attiré l'attention de tous sur "le nécessaire respect des droits des personnes arrêtées quels que soient les faits qui leur sont reprochés".

Liens avec les salafistes détenus

Les arrestations opérées ces derniers jours dans les milieux salafistes posent forcément la question d'un éventuel lien entre les personnes "victimes" de la dernière rafle et les présumés salafistes en détention préventive depuis le mois de mai 2005. Quel pourrait être le rapport entre l'évasion de Khadim Ould Semane et ses deux compagnons, fin avril et le dernier coup de filet?

Toute réponse à ces questions à l'heure actuelle serait prématurée, voire hasardeuse. Ainsi, les avocats des jeunes détenus semblent ne pas se retrouver devant une série d'interrogations qui font désormais du feuilleton "islamiste" en Mauritanie une véritable forêt vierge renfermant plusieurs inconnues.

AMADOU SECK

Entre impartialité molle et "réal neutralité"

La CENI (commission électorale nationale indépendante) est une institution de la transition mauritanienne qui laisse plus d'un perplexe. Elle a été proposée lors des recommandations des journées de concertation d'octobre dernier et mise en place par l'ordonnance 2005-012 qui lui attribue le rôle de conseiller de l'administration et d'éducateur à l'égard des citoyens, et par le décret 2005/125 qui en fixe les prérogatives, particulièrement en son article 2 lui attribuant la qualité d'institution d'appui à la démocratie dont la mission est de garantir la neutralité, l'impartialité de l'Etat et la transparence lors du referendum et des consultations électorales et par les dispositions de son article 6 définissant sa mission. Ce qui frappe chez cette CENI, c'est son absence du paysage politique, son silence qui peut s'expliquer au mieux par son inexpérience et le manque d'imagination de ses décideurs, au pire par l'inconfortable position de structure administrative que lui confèrent les textes l'instituant, et qui la met à la merci d'une administration qui a du mal à se départir de son rôle prédominant dans son domaine de prédilection ; le trafic d'influence. Son bilan quasi-nul qui se résume, huit six mois après sa mise en place, à quatre communiqués de presse tout au plus, venus tous à la suite de protestations élevées par d'autres acteurs de la société civile ou par les citoyens simples, et relayées par la presse indépendante. On notera aussi à son actif une campagne de sensibilisation sur le recensement, le droit de vote et la participation au referendum sur la constitution. Une campagne dont on peut dire tout sauf qu'elle est retentissante. On constate aussi que tous ceux qui ont approché la CENI dans le but d'avoir des informations sur les programmes, le calendrier ou les activités de cette institution, sont revenus bredouilles, les mains et la tête vides, sans pouvoir aligner deux mots qui soient de nature à justifier son existence ou la nécessité de son implantation, ni édifier le citoyen sur sa mission et ses activités.

Au fur et à mesure que les échéances et les dates butoirs s'approchent, la CENI sera mise à rude épreuve. Déjà on enregistre des insuffisances au niveau des démembrements de cette institution, tant au niveau régional que départemental. Et si le manque de logistique et d'équipements est à déplorer, le matériel électoral est jugé inadéquat, même par certains membres de la CENI qui, soit dit en passant, n'avait pas participé au choix de ce matériel ni à déterminer les éléments de l'appel d'offres pré-sidant à sa commande.

L'esprit d'impartialité et d'indépendance est aussi menacé par la

nature des liens d'assistance et de promiscuité que certains membres représentants de cette institution entretiennent avec l'administration territoriale. En effet, certains des responsables de ses structures déconcentrées logent chez les autorités régionales militaires ou civiles. La majorité des correspondants de cette institution à l'intérieur sont jugés inconséquents au regard de la lourde responsabilité qui leur incombe, quand on sait qu'ils ne disposent pas tous de matériel de communication, qu'ils manquent de coordination et qu'ils vivent déconnectés des réalités de leur mission. Certains n'hésitent pas à critiquer ouvertement les agissements de certains représentants de la CENI qui utilisent les véhicules de service comme des voitures personnelles, au lieu de s'ériger en exemple en faisant preuve de probité et d'intégrité. Dans le cadre du parachèvement des préparatifs du referendum tout proche et des élections, la CENI accuse un retard substantiel par rapport au travail accompli par l'administration. Et si elle a réceptionné des copies des listes électorales et des bureaux de vote, elle n'a pas reçu le calendrier de programmation pour l'égal accès aux temps d'antennes sur les médias publics, qui relèverait uniquement et toujours du ministère de l'Intérieur et de celui de la Communication qui en est la tutelle. Ce cafouillage de compétences est certainement dû à l'inexpérience et au manque de vision de la part de tous les acteurs en jeu, administrations et CENI confondues.

L'arbitre (comme ils aiment qu'on les appelle) des futures consultations en Mauritanie, même si certains lui reprochent de traîner les pieds et de constituer une bureaucratie de plus, se défend en se considérant travailleur et efficace. La preuve en est, se défendent-ils, qu'ils s'acquittent convenablement de la mission en temps réel, qu'ils ont un droit de regard sur toutes les phases du processus de transition et sont en mesure de recourir à la loi pour assister d'éventuels plaignants, comme ça a été le cas lord du RAVEL, comme d'attirer l'attention sur d'éventuelles irrégularités ou manquements.

Autre précision de taille de leur point de vue: la CENI n'a pas la compétence d'un tribunal et ses membres ne sont pas des juges, tout comme leurs procès verbaux ne sont pas des actes de loi tels que ce fut le cas de certaines CENIs en Afrique, parce qu'il n'y a pas de situation de crise en Mauritanie et l'Etat s'acquitte convenablement de sa mission pour mener à bien toute l'opération électorale.